

## Motion

### relative aux relations concédant-concessionnaire

### **Demande des AODE de restaurer la confiance et la transparence**

*Adoptée lors du Congrès de la FNCCR  
le 2 octobre 2019*

Nous avons ensemble, FNCCR et Enedis, négocié des mois durant un Modèle national de contrat de concession prenant en compte l'évolution importante du secteur de l'énergie et des réseaux de distribution pour aller résolument vers la modernisation de la distribution d'électricité, l'émergence des réseaux intelligents, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie avec la volonté conjointe dans toutes nos actions du plus grand respect de notre environnement.

Ce Modèle de contrat de concession a vocation à pouvoir être utilisé par toutes les AODE, rurales et urbaines, dans la négociation du renouvellement de leur contrat de concession pour les dizaines d'années à venir.

Il part d'une trame générale qui doit être le corps du contrat commun à toutes les AODE et comporte, entre autres, une annexe dite de « respiration locale » qui a vocation à prendre en compte les spécificités locales issues de l'histoire de ces concessions, en les respectant scrupuleusement.

Nous pouvons ensemble être fières, la FNCCR et Enedis, de ce modèle de contrat qui ouvre la voie de la modernisation de notre relation concédant-concessionnaire, confiante et équilibrée.

Hélas, la suite n'a pas été à la hauteur des espérances. Un peu partout sur le territoire, les AODE se heurtent en effet dans les négociations locales à des rigidités voire à la contestation par les agents locaux d'Enedis de ce modèle national de contrat aux clauses pourtant convenues par les négociateurs nationaux. Les agents locaux accompagnés de personnels extérieurs à la concession, font état de directives nationales pour dire à l'autorité concédante qu'il n'y a rien à négocier... Ici et là apparaissent des crispations et des blocages récurrents, destructeurs du climat de confiance que vous nous aviez promis Monsieur le Président.

Aussi, dans ces conditions, la FNCCR réunie en Congrès,

Considérant l'engagement des territoires pour la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables,

Considérant l'attachement réitéré de la FNCCR et de ses AODE à la péréquation tarifaire et à la solidarité entre les territoires,

Considérant les derniers accords-cadres convenus entre la FNCCR et Enedis afin de sécuriser la pérennité d'une gestion des réseaux publics de distribution d'électricité, solidaire et cohérente entre les territoires et notamment à travers la signature d'un nouveau modèle de contrat de concession,

CONSTATE que de nombreux points d'achoppement dans les relations locales entre AODE et concessionnaire sont à déplorer alors même que les discussions sur la renégociation du contrat de concession n'ont qu'à peine commencé ;

CONSTATE que de nombreuses difficultés subsistent quant à la production de données, nécessaires au contrôle, à la vérification des CRAC, au suivi des travaux et des provisions pour renouvellement ou à la constitution du diagnostic détaillé dans la perspective de l'élaboration des schémas directeurs et programmes d'investissements ;

CONSTATE que malgré les effets d'annonce, les investissements liés à la qualité et à la performance des réseaux ne connaissent pas d'augmentation significative et se traduisent par une qualité de l'électricité distribuée dégradée sur nombre de territoires ;

SOUTIENT la demande formulée par les AODE d'une restauration d'une relation concédant-concessionnaire en charge de la gestion des réseaux équilibrée et de confiance au bénéfice du service public de la distribution d'électricité et in fine des usagers consommateurs ;

SOUTIENT la demande des AODE vers leur concessionnaire de prendre en considération les observations qui résultent de l'ensemble des actes administratifs pris par les collectivités depuis de nombreuses années (résultats des contrôles, des conférences NOME, des délibérations ou motions...);

SOUTIENT la demande des AODE en cours de renouvellement de respecter les engagements nationaux et laisser opérer une véritable respiration et négociation locale ;

DEMANDE à ce que les représentants locaux du concessionnaire, en toute indépendance, puissent apporter de réelles réponses à ces observations avec des engagements précis en termes d'amélioration ;

DEMANDE à ce que les représentants du concessionnaire en charge des négociations au niveau local aient effectivement une véritable marge de manœuvre dans les discussions en cours ou à venir ;

REAFFIRME auprès d'Enedis que l'acceptation de ces demandes est une condition indispensable au renouveau des relations contractuelles et un préalable aux discussions relatives à la renégociation des contrats de concession.